

# Au fil du Catenay

Bulletin municipal de Notre-Dame de l'Isle

## Au sommaire de ce numéro :

*Le mot du maire* p. 1

*La nouvelle équipe municipale* p. 2

*Les commissions* p. 3

*Le mot de la commission environnement et travaux* p. 3

*Vos représentants à la CCAE et dans les instances intercommunales* p. 4

*Le bureau du comité des fêtes* p. 4

*Le mot de la commission des finances* p. 4

*L'élection du maire : un peu d'histoire* p. 5

*Le mot de la commission « éducation culture et solidarités »* p. 6

*Au fil du Catenay, du bulletin municipal au site internet.* p. 6

*A vos agendas !* p. 7 et 8

● *La Fête de la Nature, Samedi 24 mai 2014.*

● *« Miroir d'Elles », Vendredi 27 juin 2014*

● *Concert « Musiques actuelles », Samedi 23 août 2014*

● *Agenda 2014 du comité des fêtes*

● *Concours de dessins*

Chères Isoises et chers Isois,

Toute l'équipe municipale tient à vous remercier chaleureusement de la confiance que vous nous avez accordée lors des élections municipales du 23 mars dernier.

Une fois de plus, notre village s'est distingué, avec un taux de participation de 62%, largement supérieur à la moyenne nationale, ce qui montre un attachement au fonctionnement démocratique de nos institutions dont nous pouvons tous collectivement être fiers.

Nous savons que vos attentes sont grandes et nous mettrons tout en œuvre pour que les habitants de Notre-Dame de l'Isle bénéficient des services attendus aux meilleurs coûts, mais aussi des animations qui permettent de vivre ensemble en harmonie.

Avec ce premier numéro du nouveau bulletin communal, j'ai le plaisir, dans une volonté de transparence conforme à nos engagements, de vous présenter le fonctionnement de votre municipalité et de vous inviter à faire plus ample connaissance avec vos représentants.

Ce bulletin, qui paraîtra désormais sur une base régulière, aura pour objectif de vous informer et d'être le lien social essentiel qui nous rassemble dans notre diversité.

Vous y découvrirez une première approche du travail de nos commissions, que nous voulons

ouvertes, afin que chacun puisse, s'il le souhaite, participer au travail des équipes et apporter ses connaissances au bénéfice de tous.

Les charges qui pèsent sur les finances de la commune ne manquent pas, et, dans l'esprit d'une gestion rigoureuse et responsable, nous devons inévitablement faire des choix budgétaires que nous vous communiquerons.

Si l'entretien de notre patrimoine commun (école, mairie, église, chapelle, lavoir...) nécessite une attention particulière, il est tout aussi important d'accorder une place de choix à la vie de tous les habitants dans leur quotidien.

Cela va de l'accessibilité des locaux communaux aux personnes en situation de handicap à la difficile question des rythmes scolaires et, plus généralement, à tout ce qui contribue au bien vivre ensemble.

Fidèles à notre programme, nous allons œuvrer pour que notre village poursuive son développement dans l'harmonie, en dépit des contraintes, mais avec détermination, dans l'intérêt collectif.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt lors des animations proposées par les différents acteurs de notre commune,

Votre Maire  
Thibaut BEAUTÉ

## La nouvelle équipe municipale

Composée sous le signe de la parité, la nouvelle équipe municipale comporte autant de conseillères que de conseillers ; ce sont, de même, autant de femmes que d'hommes qui se sont présentés et ont été élus aux postes de maires-adjoints.

La moyenne d'âge du conseil est de 56 ans.

Comme le prévoyait notre programme électoral, le nombre des commissions municipales passe de trois à quatre, chacune étant présidée par un maire-adjoint.

Ce redéploiement des charges et des responsabilités n'aura cependant aucune incidence sur les finances communales, le conseil ayant décidé de ne pas augmenter le volume de la masse salariale à la charge de la commune. L'enveloppe dévolue aux indemnités des adjoints demeure donc inchangée et sera désormais partagée en quatre.



**Thibaut BEAUTE, maire**  
56 ans, Directeur général adjoint de collectivités



**Roselyne LARDY**  
46 ans, directrice financière  
**1<sup>er</sup> Maire-Adjoint**, en charge des finances et de l'administration générale



**Christophe LACAÏLLE**  
48 ans, formateur ESPE  
**2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint**, en charge de la communication



**Pascale BILLARD**  
46 ans, ex-professeur des écoles  
**3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint**, en charge de l'éducation, de la culture et des solidarités.



**Thierry LEPRE**  
53 ans, cadre bancaire  
**4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint**, en charge de l'environnement et des travaux

### Vos conseillers municipaux



**Muriel BAUMGARTNER**  
48 ans, Artiste plasticienne



**Charles MAILLARD**  
59 ans, technicien aéronautique



**Alain FAVRESSE**  
69 ans, Retraité



**Catherine LASSERRE de LA BROSSE**  
69 ans, retraitée



**Isabelle DUCOU**  
52 ans, Animatrice socio-culturelle



**Christian -Marie MONNOT**  
69 ans, journaliste



**Patrick GUILLEMARD**  
59 ans, Technicien acoustique



**Alain SILLAU**  
64 ans Retraité



**Catherine LERATE**  
50 ans, assistante sociale



**Nathalie TISON**  
47 ans, femme au foyer

## Les Commissions municipales

Les commissions municipales sont désormais au nombre de quatre, chacune animée par un maire-adjoint.

### ● Gestion de la commune

Animée par le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, Roselyne LARDY, en charge des finances et de l'administration générale, cette commission mettra en œuvre les actions concernant la gestion de la commune. Elle sera composée de Muriel BAUMGARTNER ; Thierry LEPRE ; Charles MAILLARD et Nathalie TISON.

### ● Communication

Animée par le 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, Christophe LACAÏLLE, en charge de la communication, cette commission mettra en œuvre les actions d'information des habitants. Elle sera composée de Muriel BAUMGARTNER ; Alain FAVRESSE ; Catherine de LA BROSSE et Christian-Marie MONNOT.

### ● Education/Solidarités

Animée par le 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, Pascale BILLARD, en charge de l'éducation et des solidarités, cette commission mettra en œuvre les actions concernant la culture, l'éducation, la connaissance et le partage. Elle sera composée de Pascale BILLARD ; Isabelle DUCOU ; Alain FAVRESSE ; Christophe LACAÏLLE ; Catherine LERATE et Nathalie TISON.

### ● Environnement/Travaux

Animée par le 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, Thierry LEPRE, en charge de l'environnement et des travaux, cette commission mettra en œuvre les actions relatives à l'entretien de notre patrimoine bâti et à la protection de notre patrimoine naturel. Elle sera composée de Muriel BAUMGARTNER ; Patrick GUILLEMARD ; Catherine de LA BROSSE ; Roselyne LARDY ; Charles MAILLARD ; Alain SILLIAU et Nathalie TISON.

## Le mot de la commission « environnement et travaux »

Chacun d'entre nous sait combien il est coûteux d'entretenir un patrimoine.

Cependant, avec de la volonté, des idées et de l'entraide, soyons assurés que nous pourrons réaliser de belles choses. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de nos projets et ferons, dans la mesure du

nécessaire, appel à vos compétences et à votre volontariat.

Vous découvrirez dans le prochain numéro de votre journal municipal, les travaux d'entretien à réaliser en 2014 et 2015 et le premier projet de réalisation collectif à programmer pour le début de l'automne.

## Vos délégués aux syndicats intercommunaux

● CCAIE (Communauté de Communes des Andelys et des Environs) : 2 titulaires

- Thibaut BEAUTE, maire
- Roselyne LARDY, 1<sup>er</sup> adjoint

● SIGES Vernon/Ecos (Syndicat Intercommunal de Gestion et de Construction des équipements sportifs) :

2 titulaires,

- Pascale BILLARD, adjointe à l'éducation
- Alain FAVRESSE

2 Suppléants

- Muriel BAUMGARTNER
- Catherine LERATE

● SIEGE (Syndicat d'électricité) :

1 titulaire,

- Thierry LEPRE, adjoint aux travaux

1 Suppléant,

- Charles MAILLARD

● Syndicat d'adduction d'eau du Catenay :

2 titulaires

- Thibaut BEAUTE, maire

Thierry LEPRE, adjoint aux travaux

● CAO (Commission d'appel d'offres) :

3 titulaires,

- Roselyne LARDY, adjointe aux finances
- Thierry LEPRE, adjoint aux travaux
- Charles MAILLARD

3 Suppléants

- Patrick GUILLEMARD
- Alain SILLIAU
- Catherine de LA BROSSE

● SIVOS des îles de la Seine (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) :

3 titulaires,

- Thibaut BEAUTE, maire
- Pascale BILLARD, adjointe à l'éducation
- Nathalie TISON

3 suppléants

- Roselyne LARDY, adjointe aux finances
- Catherine LERATE

## Le bureau du comité des fêtes

Lors de son assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2014, le comité des fêtes a procédé à l'élection de son nouveau bureau. Ont été élus :

<b>Président</b>	<b>Luc POTIN</b>
<b>vice-président</b>	<b>Yves DRUET</b>
<b>Secrétaire</b>	<b>Marguerite POTIN</b>
<b>secrétaire-adjoint</b>	<b>Sylvie MÉHEUST</b>
<b>Trésorier</b>	<b>Lionel HERGAULT</b>
<b>trésorier-adjoint</b>	<b>Marc BIZIAU</b>

## Le mot de la commission des finances

Avant d'élaborer une prévision de nos investissements sur la durée du mandat, le principal travail de la commission des finances a été d'élaborer le budget 2014 dans un contexte national difficile, comme vous le savez. En effet, les dotations de l'état auront baissé de 4,9% cette année pour notre commune. Néanmoins, fidèles à nos engagements, nous

pour donner la priorité à l'investissement afin de privilégier l'entretien de notre patrimoine bâti (école, église...).

Dans le prochain numéro de votre journal municipal, vous découvrirez une présentation détaillée du budget voté lors du conseil municipal du 28 avril dernier, avec notamment le maintien des taux d'imposition actuels.

avons maîtrisé nos dépenses de fonctionnement

## **Un peu d'histoire : l'élection du maire par le conseil municipal**

*A chaque renouvellement de l'équipe municipale, il revient au premier conseil d'élire le maire et ses adjoints.*

*L'élection du maire, comme celle des présidents de conseils de région ou de département ou encore celle des sénateurs, est donc une élection au suffrage indirect, c'est-à-dire une élection dans laquelle les élus sont désignés par un « collège électoral » de « grands électeurs » qui ont eux-mêmes été élus lors d'un premier scrutin.*

*Cette disposition fait du conseil municipal une véritable assemblée, un « organe délibérant », qui peut discuter et prendre de plein droit des décisions à l'échelle de la commune. C'est donc bien le conseil municipal qui est souverain et qui élit, en la personne du maire, son représentant. Dès lors la répartition des pouvoirs et des responsabilités est claire :*

- *« Le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune » (art. 61 de la loi municipale de 1884) et surtout son budget, qui reste toutefois sous contrôle de l'État : « Le budget de chaque commune est proposé par le maire, voté par le conseil municipal et réglé par le préfet. » (article 145).*
- *Le maire est l'« organe exécutif » de l'assemblée municipale, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir et la charge de faire appliquer les décisions du conseil municipal.*

- *Pour autant, le maire demeure un représentant de l'Etat, soumis à la tutelle du préfet, qui a aussi son mot à dire sur les actes de la commune.*

*Ces dispositions, qui organisent le conseil municipal comme une véritable assemblée, sont l'œuvre de Jules Ferry (1832- 1893), à qui l'on doit aussi l'organisation de l'enseignement public avec les lois scolaires de 1880-1881 (enseignement primaire laïc, gratuit et obligatoire, extension de l'enseignement secondaire d'Etat aux jeunes filles) et encore l'établissement des grandes libertés publiques : libertés de réunion, de presse, liberté syndicale.*

*C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre la loi de 1884 qui crée un régime juridique uniforme pour toutes les communes de France. A partir de 1884, toutes les communes de France — à l'exception de Paris — sont administrées de la même manière et obtiennent le droit de gérer leurs affaires (art. 61) et leur budget (art. 145) mais aussi le pouvoir d'élire leur maire, représentant de l'assemblée des élus de la commune, qui, auparavant, était purement et simplement nommé par le préfet.*

*A compter des élections de 2014, la loi porte obligation aux communes de 1 000 habitants et plus d'appliquer le principe de parité. Bien que notre commune n'entre pas dans la catégorie de celles qui sont soumises à cette obligation, nous avons tout de même souhaité faire entrer en vigueur ce principe d'égalité, dans la mesure où cela était possible.*

## Le mot de la commission « éducation culture et solidarités »

*La commission scolaire s'est réunie et a commencé à travailler avec la CCAE et le SIVOS, pour traiter de l'épineuse question de la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Au moment où le gouvernement annonce un aménagement du dispositif pour tenir compte des difficultés d'organisation des activités périscolaires dans les petites communes, le travail de concertation s'amorce entre les différents acteurs. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée des discussions*

*qui intéressent tous les membres de la communauté scolaire.*

*La bibliothèque municipale est également l'objet de notre attention. Peu fréquentée, elle risque de perdre le soutien, essentiel, de la bibliothèque départementale de prêt d'Evreux. N'hésitez pas à nous faire connaître vos attentes en termes d'organisation et d'horaires d'ouverture. Pour mémoire, la bibliothèque est habituellement ouverte au public le mercredi et le vendredi, de 17 h à 19 h 30.*

## Au fil du Catenay, du bulletin municipal au site internet de la commune.

Avec ce premier numéro du *Bulletin communal*, nous inaugurons une publication que nous souhaiterions poursuivre sur une base trimestrielle. Dans un souci de transparence et conformément à nos engagements de campagne, le bulletin communal sera destiné à l'information des habitants de Notre-Dame de l'Isle et rendra compte en priorité des délibérations et des décisions du conseil municipal, ainsi que des travaux des diverses commissions. Au fil du temps, nous souhaiterions ouvrir ses rubriques à une actualité plus large concernant la vie du village, son histoire, son patrimoine, mais aussi ses forces vives (associations, artisans et commerçants) et son animation culturelle.

Afin d'assurer sa lisibilité par tous, le *Bulletin municipal* paraîtra sous format papier. Pour autant, dès que le site internet officiel de la commune sera ouvert, on pourra aussi le télécharger en format numérique. Les habitants qui en feront la demande s'inscriront alors sur une liste de diffusion qui leur permettra de recevoir le magazine d'informations communales

directement dans leur boîte aux lettres électronique, comme une « newsletter ». Ce choix sera un gage d'économies pour la commune et de préservation de l'environnement.

Le site internet officiel de la commune est en cours de création. A l'heure de l'information numérique, cette création apparaît comme une nécessité et présente de nombreux avantages. Le site donnera une plus grande visibilité de la commune et son inscription dans l'espace virtuel contribuera à la faire exister au-delà de ses frontières : déjà le syndicat du Pays du Vexin Normand nous propose un référencement sur ses cartes interactives.

Au-delà du rayonnement de la commune, un site internet est aussi un outil à destination de tous, qui permet de régler plus facilement certaines formalités administratives (dont les formulaires seront bientôt accessibles en téléchargement), mais aussi de constituer une mémoire collective, les archives marquantes de la vie municipale étant, à terme, consultables en ligne.

## A vos agendas !

### Préservons notre espace de vie !

Faites sonner vos agendas électroniques ou réservez dès maintenant sur vos calendriers la matinée du **Samedi 24 mai 2014**.

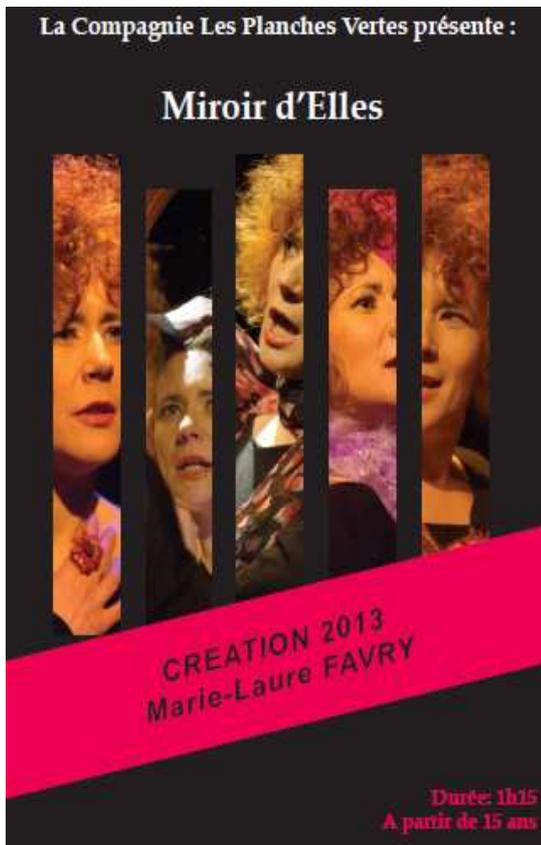
Dans le cadre de la **Fête de la Nature**, qui se déroulera partout en France entre le 21 et 25 mai 2014, nous organisons un nettoyage collectif et convivial des bords de Seine, du bois de la Ceriseraie et des autres sentiers de notre commune.

Nous vous proposons de nous retrouver le Samedi 24 mai à 9 h dans la cour de la Mairie pour la constitution des groupes et des circuits.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, nous vous demandons de vous munir d'une paire de gants et d'un gilet jaune (bottes et cuissardes bienvenues pour les berges de Seine). Les enfants sont invités à la ballade et seront sous la seule responsabilité de leurs parents.

Une fois notre commune nettoyée, aux alentours de 11 h 30, nous nous retrouverons à la mairie pour nous féliciter et nous remercier mutuellement autour d'un pot de l'amitié, qui, à n'en pas douter, sera mérité.

**Nous espérons vous voir nombreux à ce premier rendez-vous !**



**Vendredi 27 juin, à 20 h 30**  
**Salle du Clos Galy,**  
Marie Laure Favry vous présentera  
**« Miroir d'Elles »**

Un « seule en scène », 9 tranches de vies de femmes allant du burlesque au drame.

Vous aurez la chance de voir ce spectacle, salué par la critique, avant le public parisien qui le découvrira dès septembre en ouverture de la saison du théâtre de l'Aire Falguière. Il fera alors partie de la sélection officielle des « Petits Molière »

Spectacle recommandé à partir de 15 ans (en raison de quelques passages pouvant heurter la sensibilité d'un public plus jeune).

Représentation avec recette au chapeau : vous donnez à hauteur de votre plaisir en fin de soirée !

Réservation recommandée au 06.12.48.68.78 puis entrée libre en fonction des places restantes.

- Dans le cadre du festival « Musique de chambre à Giverny », un concert sera donné le samedi 23 août 2014 en l'Église de Notre-Dame de l'Isle à 20 heures.

<p><u>Programme</u> (sous réserve de modifications) :                  « une soirée à Prague ».                  Josef Suk, 4 pièces pour violon et piano op. 17,                  Krystof Maratka, poèmes, pour violon et violoncelle,                  Antonin Dvorak, quintette pour piano et cordes en la majeur op. 81.</p>	<p><u>Interprètes</u> :                  Amir Eldan (violoncelle), David Gaillard (alto),                  Maria Milstein (violon), Joseph Puglia (violon),                  Michel Strauss (violoncelle), Jean-Claude Vanden-Eynden (piano)</p> <p>Renseignements / Réservations : 09.72.23.33.52</p>
--	--

- Le comité des fêtes vous rappelle le programme des manifestations prévues à ce jour :

### Programme des manifestations pour l'année 2014

<b>vendredi 20 juin 2014</b>	<b>Feu de la Saint-Jean</b>
<b>dimanche 22 juin 2014</b>	<b>Rallye pédestre</b>
<b>dimanche 6 juillet 2014</b>	<b>Foire à tout</b>
<b>dimanche 13 juillet 2014</b>	<b>Foire à tout</b>
<b>lundi 14 juillet 2014</b>	<b>Repas champêtre (à 12 h 30)</b>
<b>samedi 04 octobre 2014</b>	<b>Moules-frites</b>
<b>samedi 15 novembre 2014</b>	<b>Couscous</b>

- **Artistes en herbe à vos pinceaux ! CONCOURS DE DESSIN sur le thème de « LA FETE ».**

Tous les enfants de 4 à 11 ans habitant les villages de Notre-Dame l'Isle et de Pressagny l'Orgueilleux sont invités à participer à un concours de dessins sur le thème de la fête. Pour concourir, rien de plus simple : faire un dessin (crayons de couleurs, feutres, peinture ou collage) sur une feuille 21 x 29,7, indiquer les nom, prénom, âge et adresse de l'enfant au dos du dessin et le déposer jusqu'au 31 Mai 2014 à la bibliothèque de Notre-Dame de l'Isle (aux heures d'ouverture) ou bien dans la boîte à lettres de la mairie. Les plus beaux dessins seront exposés ou édités dans le bulletin municipal.

Pour tous renseignements, appeler Martine Drouault Von-Euw : 02.32.52.63.67.

### INFORMATIONS UTILES

- **Elections européennes du 25 mai 2014 :**

- ▶ Le bureau de vote sera ouvert en mairie de 8 h à 18 h.
- ▶ Prière de vous munir d'une pièce d'identité et de votre carte d'électeur.

#### **MAIRIE :**

35 rue de l'église - NOTRE-DAME DE L'ISLE  
 Tél : 02 32 52 60 90  
 Fax : 02 32 52 04 19  
 Courriel : mairienotredamedelisle@wanadoo.fr  
 Horaires d'ouverture au public :  
 Mercredi : 10 h 30 – 12 h  
 Vendredi : 17 h 30 – 20 h

#### **MENTIONS LÉGALES :**

Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure)  
 Directeur de Publication : Thibaut Beauté  
 Président du comité de rédaction : Christophe LACAILLE  
 Membres : Muriel BAUMGARTNER ; Alain FAVRESSE ;  
 Catherine de LA BROSSE et Christian-Marie MONNOT.  
 Maquette : Christophe LACAILLE ; Alain FAVRESSE  
 Tirage : ~400 exemplaires